

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION DE REPRISE DES RADIOGRAPHIES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

GESTION DES DÉCHETS - CONVENTION DE REPRISE DES RADIOGRAPHIES

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière « PREVALEC » du 10 novembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence de la gestion des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) dispose d'un réseau de 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire ;

Il s'agit d'espaces clos et gardiennés accueillant chaque année plus de 310 000 usagers.

Ces déchèteries sont destinées à permettre aux foyers de particuliers, aux communes membres de la CAN, aux travailleurs CESU, aux associations ainsi qu'aux professionnels de se débarrasser de déchets non pris en charge lors de la collecte traditionnelle en porte-à-porte ou sur les points d'apports volontaires.

L'enjeu principal des déchèteries est de permettre un traitement économique des déchets en favorisant leur valorisation, grâce à un tri sélectif rigoureux.

Dans ce cadre, la CAN a été sollicitée par l'association deux-sévrienne « Pharmacie Humanitaire Internationale » (PHI 79), qui propose un partenariat visant à collecter les radiographies argentiques déposées dans les déchèteries afin de les faire recycler par la société Rémondis. Les recettes issues de cette opération seront utilisées, par cette association, pour financer les actions humanitaires qu'elle met en œuvre.

Considérant que ce partenariat avec PHI 79 apporterait une plus-value à la CAN en détournant des déchets supplémentaires de l'enfouissement tout en apportant un service aux usagers ;

Considérant que ce partenariat nécessite de formaliser dans une convention les engagements et responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention relative à la reprise des radiographies.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué